



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de l'instruction publique, de la culture et du sport
Conseil interprofessionnel pour la formation
Groupe pour l'encouragement à la qualification et à l'insertion professionnelle

Secrétariat CIF
Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue
Rue Prévost-Martin 6
1205 Genève

Genève, le 1er juin 2015

Rapport d'activité législature 2014-2018
1^{ère} année
(1^{er} juin 2014 - 31 mai 2015)

I. Bases légales de la commission

- Loi sur les commissions officielles (LCO, A 2 20), du 18 septembre 2009;
- Règlement sur les commissions officielles (RCO, A 2 20.01), du 10 mars 2010;
- Articles 86 A à 86 D du règlement d'application de la loi sur la formation professionnelle (LFP C 2 05.01) du 17 mars 2008.

II. Compétences légales de la commission

Le groupe EQIP est rattaché au Conseil interprofessionnel pour la formation.

Les attributions du groupe sont les suivantes :

- Développer les réseaux et les synergies entre les institutions cantonales et communales;
- Identifier et diffuser les bonnes pratiques en matière de prise en charge et d'insertion professionnelle;
- Identifier les freins éventuels à la collaboration interinstitutionnelle et proposer des solutions;
- Développer, diffuser et mettre à jour l'information sur les prestations disponibles pour l'ensemble des professionnels concernés;
- Identifier les lacunes de couverture de l'offre sur la base d'un système d'information ad hoc et proposer des mesures aux instances compétentes;
- Publier annuellement un rapport sur la qualification des jeunes en rupture en y intégrant les données statistiques.

III. Activités de la commission

Le groupe a tenu deux séances plénières : le 27 novembre 2014 (1^{ère} séance de la nouvelle législature et changement de présidence) et le 21 mai 2015.

Lors de ses séances, les membres ont notamment examiné les sujets suivants :

- le bilan de la structure CAP Formations (année scolaire 2013-2014)
- l'état des lieux du projet de recherche du SRED sur les interruptions prématurées de formation;
- la présentation de la Fondation pour la qualification et l'emploi des jeunes (Qualife);
- la mesure Scène Active de l'Association Accroche;
- la future collaboration entre la structure Cap Formation et l'Hospice général;
- le développement des relations et prestations entre l'OFPC et les structures et ateliers d'insertion de l'éducation spécialisée.

Le sous-groupe de travail "Observatoire du décrochage ", composé de représentants du SRED, de la DGESII et de l'OFPC s'est réuni le 4 novembre 2014 pour assurer le suivi du projet de recherche sur les interruptions prématurées de formation.

IV. Secrétariat de la commission

Le secrétariat du Conseil interprofessionnel pour la formation assure le bon fonctionnement de la commission et conduit les études et projets de celle-ci.

V. Frais de la commission

A. Jetons de présence pour tâches ordinaires (art. 24 RCO)

Frs 752.50

B. Jetons de présence pour tâches extraordinaires (art. 25 RCO)

Néant.

C. Corrections d'examens écrits et examens oraux (art. 26 RCO)

Néant.

D. Remboursement de frais (art. 28 RCO)

Néant.



Frank Sobczak
Président du groupe



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de l'instruction publique, de la culture et du sport
Conseil interprofessionnel pour la formation
Groupe pour l'encouragement à la qualification et à l'insertion professionnelle

Secrétariat CIF
Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue
Rue Prévost-Martin 6
1205 Genève

Genève, le 1er juin 2016

Rapport d'activité législature 2014-2018
2^{ème} année
(1^{er} juin 2015 - 31 mai 2016)

I. Bases légales de la commission

- Loi sur les commissions officielles (LCO, A 2 20), du 18 septembre 2009;
- Règlement sur les commissions officielles (RCO, A 2 20.01), du 10 mars 2010;
- Articles 86 A à 86 D du règlement d'application de la loi sur la formation professionnelle (LFP C 2 05.01) du 17 mars 2008.

II. Compétences légales de la commission

Le groupe EQIP est rattaché au Conseil interprofessionnel pour la formation.

Les attributions du groupe sont les suivantes :

- Développer les réseaux et les synergies entre les institutions cantonales et communales;
- Identifier et diffuser les bonnes pratiques en matière de prise en charge et d'insertion professionnelle;
- Identifier les freins éventuels à la collaboration interinstitutionnelle et proposer des solutions;
- Développer, diffuser et mettre à jour l'information sur les prestations disponibles pour l'ensemble des professionnels concernés;
- Identifier les lacunes de couverture de l'offre sur la base d'un système d'information ad hoc et proposer des mesures aux instances compétentes;
- Publier annuellement un rapport sur la qualification des jeunes en rupture en y intégrant les données statistiques.

III. Activités de la commission

Le groupe a tenu quatre séances : le 1^{er} octobre, le 19 novembre 2015; le 3 mars et le 26 mai 2016.

Lors de ses séances, les membres ont examiné les sujets suivants :

- un premier bilan de l'Etablissement Lullin, école qui accompagne les élèves du secondaire II en risque de rupture ou en décrochage scolaire;
- l'intégration de l'Hospice général dans la structure Cap Formations, ainsi que la présentation du programme retour en formation;
- l'utilisation du référentiel d'attitudes professionnelles, outil de valorisation utilisé dans le cadre de l'accompagnement à Cap Formations;
- le projet d'Ecole inclusive, ses principes et ses trois axes de travail;
- le bilan 2014-2015 de la structure Cap Formations et les données statistiques ;
- la présentation du projet "Parcours et Fragilités" dans le cadre de l'Ecole inclusive, ainsi que la participation d'un représentant du CIF au sein du groupe élargi externe;
- l'élaboration d'une série d'indicateurs genevois sur les interruptions de formation;
- un point de situation sur le programme Scène Active – Accroche;
- l'évaluation de Cap Formations, structure genevoise de case management pour un retour en formation professionnelle, par le Service de la recherche en éducation (SRED).

Le sous-groupe de travail "Observatoire du décrochage scolaire", qui associe des représentants du SRED, de l'OFPC et de la DGSII, a consacré sa deuxième année à l'analyse de l'enquête du SRED auprès des jeunes décrocheurs, en vue d'affiner la connaissance et la compréhension du décrochage dans le canton.

Ses membres ont également apporté une série de propositions visant à améliorer le dispositif de récolte d'informations auprès des jeunes interrompant prématurément leur formation scolaire ou professionnelle. Ils ont en outre élaboré une première esquisse d'indicateurs sur les interruptions de formation à l'attention de la commission EQIP.

IV. Secrétariat de la commission

Le secrétariat du Conseil interprofessionnel pour la formation assure le bon fonctionnement de la commission et conduit les études et projets de celle-ci.

V. Frais de la commission

A. Jetons de présence pour tâches ordinaires (art. 24 RCO)

Frs 1'495.00

B. Jetons de présence pour tâches extraordinaires (art. 25 RCO)

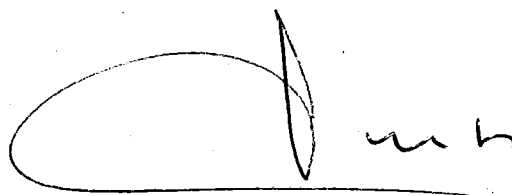
Néant.

C. Corrections d'examens écrits et examens oraux (art. 26 RCO)

Néant.

D. Remboursement de frais (art. 28 RCO)

Néant.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'F' followed by the letters 'Sobczak' in a cursive script.

Frank Sobczak
Président du groupe



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de l'instruction publique, de la culture et du sport
Conseil interprofessionnel pour la formation
Groupe pour l'encouragement à la qualification et à l'insertion professionnelle

Secrétariat CIF
Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue
Rue Prévost-Martin 6
1205 Genève

Genève, le 13 juin 2017

Rapport d'activité législature 2014-2018
3^{ème} année
(1^{er} juin 2016 - 31 mai 2017)

I. Bases légales de la commission

- Loi sur les commissions officielles (LCO, A 2 20), du 18 septembre 2009;
- Règlement sur les commissions officielles (RCO, A 2 20.01), du 10 mars 2010;
- Articles 86 A à 86 D du règlement d'application de la loi sur la formation professionnelle (LFP C 2 05.01) du 17 mars 2008.

II. Compétences légales de la commission

Le groupe EQIP est rattaché au Conseil interprofessionnel pour la formation.

Les attributions du groupe sont les suivantes :

- Développer les réseaux et les synergies entre les institutions cantonales et communales;
- Identifier et diffuser les bonnes pratiques en matière de prise en charge et d'insertion professionnelle;
- Identifier les freins éventuels à la collaboration interinstitutionnelle et proposer des solutions;
- Développer, diffuser et mettre à jour l'information sur les prestations disponibles pour l'ensemble des professionnels concernés;
- Identifier les lacunes de couverture de l'offre sur la base d'un système d'information ad hoc et proposer des mesures aux instances compétentes;
- Publier annuellement un rapport sur la qualification des jeunes en rupture en y intégrant les données statistiques.

III. Activités de la commission

Le groupe a tenu deux séances : le 24 novembre 2016 et le 3 mars 2017.

Lors de ses séances, les membres ont notamment examiné les sujets suivants :

- deux études du SRED de 2016 portant sur l'expérience des jeunes et de leurs parents de la structure genevoise de case management pour un retour en formation professionnelle "Cap Formations et son public - Expériences de retour en formation professionnelle" et "Interruptions prématurées de formation de niveau secondaire II : la parole aux parents";
- projet d'indicateurs des ruptures de formation produits par le SRED visant à rendre compte de l'évolution des ruptures prématurées de formation dans le canton, ainsi que de leur prise en charge;
- bilan de la première année de la prestation Scène Active de l'association Accroche;
- bilan du dispositif Cap Formations 2015-2016 et résultats après une année de l'intégration de l'Hospice général.

En plus de ses séances, le groupe de travail Observatoire du décrochage scolaire, composé des représentants du SRED, de l'OFPC et de la DGSII s'est réuni à deux reprises le 22 septembre 2016 et le 28 février 2017. L'Observatoire a principalement axé ses travaux sur l'amélioration de la procédure de la DGSII pour le recensement des jeunes décrocheurs et poursuivi les travaux préparatoires en vue de l'élaboration d'une version pilote d'indicateurs du décrochage de la formation à Genève, à destination de la commission EQIP.

IV. Secrétariat de la commission

L'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC) assure le bon fonctionnement de la commission et conduit les études et projets de celle-ci.

V. Frais de la commission

A. Jetons de présence pour tâches ordinaires (art. 24 RCO)

Frs 537.50

B. Jetons de présence pour tâches extraordinaires (art. 25 RCO)

Néant.

C. Corrections d'examens écrits et examens oraux (art. 26 RCO)

Néant.

D. Remboursement de frais (art. 28 RCO)

Néant.



Joël Mugny
Président du groupe